



BULLETIN DE SESSION Décembre 2022

ÉDITORIAL

BIENVENUE AU PALAIS FÉDÉRAL

Mesdames et Messieurs,

Le grand jour approche : en décembre, vous élirez non pas un mais deux nouveaux membres du gouvernement fédéral. Comme vous, nous attendons ce 7 décembre avec impatience. Il est vraisemblable et légitime qu'au final, vous élirez un-e représentant-e de l'UDC et un-e représentant-e du PS. Il n'en reste pas moins qu'il est de votre - honorable - devoir au sein des fractions de préparer consciencieusement ces élections. Demandez aux candidat-e-s quelle valeur ils ou elles accordent à une conciliation démocratique des intérêts. Cherchez à savoir quel rôle doivent jouer à leur avis l'économie et la société civile dans la politique. Et demandez-leur aussi le poids qu'ils ou elles attribuent à la question de la transparence dans le système politique.

Au cours de la session d'hiver, vous devrez également

décider s'il faut, dans l'optique d'une situation de crise ou d'un recours au droit de nécessité, modifier le cadre légal pour améliorer la capacité d'action du Parlement.

Nous recommandons ici une approche mesurée : il n'est pas judicieux de vouloir compenser les expériences parfois négatives en termes d'efficacité qu'a connues le Parlement durant la pandémie simplement en modifiant les lois.

Et en ce qui nous concerne, rappelons ici que le lobbying professionnel obéit à des règles et des principes clairs, conformément à notre code SSPA :

<https://www.public-affairs.ch/sites/default/files/2022-10/code-de-deontologie-sspa-fr.pdf>

Découvrez ci-après nos réflexions sur d'autres interventions pertinentes et profitez-en pour noter la date de notre prochaine session.

Nous vous souhaitons une bonne session d'hiver !

La SSPA

Reto Wiesli
Président

Bettina Mutter
Vice-présidente

Valérie Bourdin
Membre du comité

Jean-Christophe Britt
Membre du comité

Patrick Eperon
Membre du comité

Christophe Hans
Membre du comité

Suivre les débats parlementaires doit être possible pour tous !

20 505 Init. parl. Garantir l'accessibilité à la diffusion en direct des débats parlementaires sur Internet

Au cours de la session d'automne, le Conseil des États a aussi renvoyé en commission l'init. parl. qui doit permettre de garantir l'accessibilité de la diffusion en direct des débats du Conseil national et du Conseil des États sur Internet. La SSPA approuve largement cette initiative et nous examinerons volontiers la proposition de mise en œuvre dans le cadre de la consultation. Nous ne partageons pas l'avis du bureau du Conseil des États qui demande d'y renoncer pour des raisons de coûts.

Même en cas de recours au droit de nécessité, restons mesurés et protégeons la démocratie

CN, lundi 12 décembre

20 437 Init. parl. CIP-N Améliorer la capacité d'action du Parlement en situation de crise

20 438 Init. parl. Utilisation des compétences en matière de droit de nécessité et contrôle du droit de nécessité

Avec l'init. parl. 20.437, la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) veut garantir que le Parlement ait la capacité d'agir en situation de crise, mais aussi, avec l'init. parl. 20.438, qu'il ait la possibilité de modifier « si nécessaire » les bases légales de sorte à ce qu'il puisse utiliser de manière adéquate ses compétences en matière de droit de nécessité et contrôler efficacement l'application de ce par le Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral l'affirme à juste titre : « Il incombe au Parlement de régler son organisation et ses procédures et de décider comment il veut améliorer sa capacité d'agir en situation de crise ».

La SSPA souligne que les deux initiatives ont été concoctées dans la précipitation : elles indiquent que le Parlement a eu parfois beaucoup de mal à exécuter son travail dans le cadre des règles démocratiquement pertinentes et nécessaires. Il convient maintenant vérifier s'il faut vraiment modifier la loi à cet effet et si ce n'est pas plutôt la mise en œuvre pratique dans des cas concrets qui doit être améliorée – et non le cadre légal.

La SSPA étudiera de près le projet de consultation. La participation démocratique au processus législatif doit être garantie en tout temps. L'init. parl. devrait éventuellement être complétée : il pourrait en effet être nécessaire de légiférer lorsque l'obligation de concilier les intérêts de l'économie et de la société civile n'est pas suffisamment garantie.

Davantage de moyens pour l'éducation à la citoyenneté

CE, mardi 6 décembre

21 429 Init. parl. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public

Nadine Masshardt propose avec son initiative de définir l'éducation à la citoyenneté au sein de la formation professionnelle comme une prestation particulière d'intérêt public afin que la Confédération puisse participer aux frais dans le cadre des crédits accordés. À juste titre, le Conseil national a suivi la proposition – contre l'avis de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Du côté de la SSPA, nous invitons le Conseil des États à apporter son soutien en la matière et modifier en conséquence la loi sur la formation professionnelle. Il est avéré que le besoin de formation durable à la citoyenneté est important et, comme l'affirme l'init. parl., d'intérêt public.

Éviter les interdictions peu réalistes – exiger la transparence

CE, jeudi 15 décembre

19 414 Init. parl. Interdiction d'accepter des mandats rémunérés liés au travail des commissions parlementaires

La SSPA salue la proposition de la CIP-E de classer sans suite l'init. parl. de Beat Rieder « Interdiction d'accepter des mandats rémunérés liés au travail des commissions parlementaires ». En effet, si elle part d'une idée louable, une mise en œuvre équitable de cette question semble irréalisable, même avec la meilleure volonté du monde. La recette qui reste la seule à ce jour pour contrôler démocratiquement l'influence des mandats sur la politique reste la transparence. Elle est une préoccupation majeure pour la SSPA, que ce soit pour ses propres membres ou pour ceux du Parlement.

Promotion de l'innovation – discuter ouvertement

CE, mardi 13 décembre

22.4124 Interp. Promotion ciblée de l'innovation sociale. Une nouvelle approche est nécessaire

L'interpellation « Promotion ciblée de l'innovation sociale. Une nouvelle approche est nécessaire » déposée par Isabelle Chassot sera à l'ordre du jour de la session du 6 décembre 2022 de la SSPA (voir ci-dessous), en accord avec la thématique principale de la manifestation, « Promotion de l'innovation ». Nous nous réjouissons de pouvoir discuter de ce nouvel aspect de l'innovation avec nos invités de marque.



Illustration: Lakritza GmbH

Photo de la salle des pas perdus : Services du Parlement, 3003 Berne

Nos manifestations

Manifestation de la session d'hiver 2022 « Encouragement de l'innovation »

Mardi 6. décembre 2022

12h30 à 14h30 Uhr

Hôtel Bellevue Palace, Berne

Exposé d'introduction:

« L'encouragement de l'innovation suisse en réponse aux défis mondiaux »

Annalise Eggimann

Directrice Innosuisse - Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation

Au cours des dernières décennies, la Suisse s'est distinguée et a fait ses preuves en tant que pôle d'innovation fort. Mais notre pays peut-il continuer à maintenir ce cap à l'avenir ? Que faut-il pour que la Suisse puisse continuer à défendre son image de modèle de réussite en matière d'innovation face aux impondérables mondiaux actuels, tels que la guerre en Ukraine, l'exclusion du programme de recherche « EU Horizon », la crise énergétique, le changement climatique ? Pour en débattre, nous invitons:

- **Matthias Michel**, conseiller aux Etats PL (ZG)
- **Fabien Fivaz**, conseiller national Verts (NE), président de la CSEC
- **Mike Martin**, Prof. à l'Université de Zurich, directeur du cluster d'innovation « Healthy Longevity »

Inscription:

<https://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/2022-12-06-sspa-manifestation-de-la-session-dhiver-encouragement-de-linnovation>

SSPA Assemblée générale 2023

Mardi 7 mars 2023

10h15 à 11h45

Casino de Berne, Casinoplatz 1, Berne

suivie de la

manifestation de la session de printemps 2023

Mardi 7 mars 2023

12h30 à 14h30

Casino de Berne, Casinoplatz 1, Berne

À propos de nous

La SSPA est l'association professionnelle des représentants d'intérêts et des lobbyistes professionnels. En notre qualité d'unique organisation de ce type en Suisse, nous veillons à une autorégulation efficace: nous obligeons nos membres à être transparents en édictant des règles claires. Une réglementation officielle des accès fondée sur la transparence permettra de connaître les représentants d'intérêts qui accèdent au Palais fédéral ainsi que leurs mandants.